

**Prénom NOM**

**Adresse complète de l'expéditeur**

**M. le Préfet de département**

**Adresse**

**Ville**

**Date :**

**Objet : Demande d'intervention pour lutter contre le bruit**

Madame, Monsieur le préfet,

Je soussigné(e) \_\_\_\_\_ [nom, prénom], \_\_\_\_\_ [profession], demeurant \_\_\_\_\_ [adresse], sollicite par la présente l'intervention de vos services pour mettre fin aux bruits incessants qui troublent le calme de notre résidence. En effet, nous sommes victimes de troubles occasionnés par \_\_\_\_\_ [nature détaillés de tous les bruits], particulièrement à des heures tardives : \_\_\_\_\_ [heures constatées].

Malgré nos demandes répétées aux responsables que nous avons identifiés, la situation n'a fait qu'empirer et porte atteinte à notre tranquillité. Les bruits sont répétés et souvent amplifiés. Par lettre du \_\_\_\_ [date], j'ai averti M. \_\_\_\_ [nom du maire], maire de notre commune. Mon courrier est resté sans réponse depuis plus d'un mois.

Aussi, je vous serais reconnaissant(e) d'intervenir afin que des mesures soient prises pour limiter les nuisances sonores particulièrement tardives et qui portent atteinte à notre tranquillité.

Vous remerciant à l'avance de votre compréhension pour faire cesser ce trouble, je vous prie d'agréer, Madame, Monsieur le préfet, ma considération distinguée,

Signature

Notre conseil :

Les bruits de voisinage sont de la compétence du maire en vertu de l'article L. 2212-2- 2° du code général des collectivités territoriales. En cas de carence du maire, le préfet peut agir par pouvoir de substitution. Par prudence, il est préférable d'adresser votre courrier par lettre recommandée avec accusé de réception au service de la préfecture de votre département. Le cas échéant, joignez le courrier adressé au maire et resté sans réponse.